

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 18 août 2026 à 19 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt, Yanick Allard et Martin Langevin sous la présidence de monsieur le maire, Michel Deraspe.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 7

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-08-248

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

LÉGISLATION

04. Nomination d'une mairesse suppléante ;
05. Autorisation de paiement à la firme Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L pour l'enquête d'Élections Québec et pour les référendums dans les municipalités et ce suite à une plainte d'un citoyen ou des citoyens ;
06. Autorisation de paiement à la firme Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L pour divers dossiers ;
07. Autorisation de paiement des heures maladie si elles ne sont pas utilisées soit pour l'année 2026 et les suivantes ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Autorisation de paiement à Spec-Tech Inc. pour l'achat d'un mixeur de son automatique pour les séances de conseils ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

09. Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural – MRC de Nicolet-Yamaska – Contribution de la municipalité ;
10. Autorisation de paiement à Techni-Consultant inc pour les travaux publics et le pavage de différents secteurs ;
11. Autorisation de paiement à Groupe 132 inc. - Rapiéçage général des rues 2026 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

- 12. Autorisation de paiement de factures à Stantec Experts-conseils ltée concernant l'étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame;
- 13. Autorisation de paiement à Simo Management Inc. pour la mesure de boues des étangs aérés pour l'année 2026 ;
- 14. Autorisation de paiement à CDTEC Calibration inc. concernant l'étalonnage et la certification sur place du détecteur de gaz portatif ;
- 15. Autorisation de paiement à l'entreprise Les Gazons Tessier Inc. pour le contrôle de la végétation des parois internes des étangs aérés et du dépôt des neiges usées;
- 16. Autorisation de paiement de facture à Techni-Consultant Inc. pour le programme TECQ 2024-2028 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 17. Adoption de la dérogation mineure - Dossier n° 2026-005 de madame Florianne Côté - 400, rang du Haut-de-la-Rivière ;

LOISIRS ET CULTURE

- 18. Modification à la résolution n° 2026-06-196 concernant l'octroi de contrat et autorisation d'achat de système de climatisation et de chauffage à l'entreprise Aubin Pélissier destiné pour le centre communautaire ;
- 19. Autorisation de paiement à RCA Électrique Inc. pour le branchement du système de climatisation et chauffage du centre communautaire ;
- 20. Demande d'autorisation de circulation sur la voie publique (rue Maurault) pour la guignolée du jeudi 3 décembre 2026 ;
- 21. Autorisation de paiement au Comité des Loisirs St-Bonaventure inc. pour le tournoi de soccer 2026 ;
- 22. Autorisation de paiement à Vickie Larouche pour la ligue amicale de soccer ;

-
-
- 23. Affaires nouvelles
 - 24. Documents déposés
 - 25. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
 - 26. Levée de l'assemblée

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 juillet 2026*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-249

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 juillet 2026* tel que présenté.

03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-250

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la
Municipalité de Pierreville, certifie qu’il y a des fonds disponibles au
budget de l’exercice financier 2026.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Août

ANNÉE
2026

Liste des comptes

Déboursés directs

1	10668	Boisvert Lyne - Diverses formations R-2026-07-208	868,08 \$
2	10669	Les loisirs de Saint-François-Du-Lac - Camp de jour R-2026-07-244	16 500,00 \$
3	10670	La maison des jeunes - Aide financière R-2026-07-245	5 000,00 \$
4	10671	Spec-Tech - Mise en scène fête nationale R-2026-07-243	3 966,66 \$
5	10672	Ferme F&Y (2013) Inc. - 1e coupe de fauchage abord des routes R-2026-07-220	4 225,33 \$
6	10673	Laboratoires d'Expertises de Québec - Stabilisation des berges rang De L'Ile R-2026-07-214 / 215	5 449,82 \$
7	10674	Excavations Gagnon&Frères - Décompte #5 glissement terrain rang De L'Ile R-2026-07-217	324 136,28 \$
8	10675	Lafond Ouellet Privé notaires Inc. - Achat du 590 rang Du Haut-De-La-Rivière R-2026-07-237	1 683,52 \$
9	10676	360 ISD Inc. - Certification de l'aire de jeux R-2026-07-242	1 092,26 \$
10	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier Hôtel Traversy R-2026-07-213	1 196,89 \$
11	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier règlement gestion contractuelle R-2026-07-221	977,29 \$
12	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier Hôtel Traversy R-2026-07-212	363,32 \$
13	Direct	Techni Consultant - Devis nettoyage et inspection des conduites R-2026-07-232	2 539,51 \$
14	Direct	Techni Consultant - Accompagnement dossier stabilisation rang Du Haut-De-La-Rivière R-2026-07-211	573,44 \$
15	Direct	RCA Électrique - Changement de panneau électrique centre communautaire R-2026-07-239	2 859,12 \$
16	Direct	Auger Dubord, arpenteurs - Cadastre des lots 5744149 et 5744150 rang De L'Ile	1 034,78 \$
17	Direct	Tetra Tech Qi Inc. - Plan et devis stabilisation des berges du rang De L'Ile R-2026-07-218	19 772,28 \$
18	Direct	ÉcoMP Inc. - Entente de service Écocentre 2e versement R-2026-07-234	7 848,47 \$
Sous-total des factures déjà payées			400 087,05 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Tougas Isabelle - Déplacements juillet 2026	50,04 \$
2		Jeremie Bourbeau - Déplacements juillet 2026 , bottes	340,08 \$
3		François Roy - Déplacements juillet 2026	21,60 \$
4		Vaudreuil Sabrina - Déplacements juillet 2026	59,03 \$
Sous-total des factures déjà payées			470,75 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juin 2026	1 379,96 \$
2		Commission de la santé et sécurité du travail - Cotisation pour les élus	202,89 \$
3		Hydro-Québec - Électricité du 12 juin 2026	5 573,98 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juillet 2026	18 113,99 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juillet 2026	7 206,02 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juillet 2026	6 723,48 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de juillet 2026	173,62 \$
8		Telus Mobilité - Panneau numérique mois de juin 2026	40,24 \$
9		Telus Mobilité - Cellulaires dg, bureau, voirie mois de juin 2026	111,57 \$
		Visa - Papeteries, protège câble, Cogeco, Itunes. Registre des entreprises, engrais, nappes, Microsoft, décoration	1 061,06 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			40 627,05 \$

Fournisseurs 2026

1	10677	Montgrain-Roy Katy - Subvention Hockey (Nolan Desmarais)	40,00 \$
2	Direct	Agritex - Pièces pour tracteur	197,59 \$
3	10678	Boisvert Lyne - Dépenses: Poste, Vitrierie Baril manivelles et moustiquaire, Vigilis assurance, batterie, Engrais	2 416,99 \$
4	10678	Boisvert Lyne - Déplacements: MRC, Pville fin d'année, redition compte Glissement terrain, rencontre Jérémie	637,20 \$
5	10678	Suite: et Charles-Étienne, centre communautaire, caisse Desjardins, MRC, Patio Drummond, Solidel, commissions	- \$
6	10678	Suite: système d'alarme, Vitrierie Baril	- \$
7	Direct	Buropro - Photocopies noires 1321, couleurs 17319	947,95 \$
8	Direct	Dépanneur Pierreville - Essence camions	801,00 \$
9	Direct	Entreprises M&G Gamelin Inc. - Diesel tracteur	70,00 \$
10	10679	Fonds d'information du territoire - Avis de mutation juillet 2026	60,00 \$
11	Direct	Patrick Morin - Asphalte froide, affûteur de lame, épinettes	373,47 \$
12	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de juillet 2026	21 133,90 \$
13	Direct	RGMR Bas Saint-François - 7/12 versement quote-part 2026 - Vignettes, collecte des gros rebuts	25 636,54 \$
14	Direct	Régie d'incendie Pierreville, Saint-François-Du-Lac - Diverses interventions	17 132,60 \$
15	10680	Spec-Tech - Caméra pour le public à la salle du conseil - Jeudi en chanson	674,91 \$
16	Direct	Samuel Bourque - 3/3 versement responsable soccer	1 000,00 \$
17	10681	Tougas Isabelle - Aérateurs de robinet, Boutons poussoirs (jeux d'eau), poignées toilette extérieure	169,30 \$
18	10682	Desmarais Sylvain - Subvention Hockey (Nathan Desmarais)	291,00 \$
19	Direct	Paysagement Précourt - Services d'horticulteur 3/4 versement	4 455,28 \$
20	Direct	Paysagement Précourt - Services de pelouse 3/4 versement	4 396,36 \$
21	Direct	Lumicom - Installation antenne sans fil pour le panneau numérique	1 983,32 \$
22	Direct	RCA Électrique - Débranchement de la fan 600V centre communautaire R-2026-08-266 , filage de la thermopompe	2 913,34 \$
23	10683	Ariane Blais-Poirier - Subvention Hockey (Milan Côté)	150,00 \$
24	Direct	Michel Deraspe - Parc Industrielle, visites Line Lachapelle, Nathalie Bolduc, M. Guilbeault, Odanak mesure d'urgence	400,40 \$
25	Direct	Suite: Centre communautaire Thermopompe, arbre rang Du Chenal-Tardif, caisse Desjardins monnaie	- \$
26	Direct	Suite: Patio Drummond, Solidel, système alarme, Donald Martel, Éoliennes	- \$
Sous-total des factures à payer			85 881,15 \$

Total des factures du mois	527 066,00 \$
----------------------------	---------------

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

04. NOMINATION D’UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l’absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s’y rattachant ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de madame la conseillère, Josée Bussièrès, au poste de mairesse suppléante se terminait le 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère, Nathalie Traversy, a consenti à assumer le rôle de mairesse suppléante jusqu’à février 2027 ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-08-251

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de nommer madame la conseillère, Nathalie Traversy, au poste de mairesse suppléante pour les mois de juillet 2026 à février 2027.

05. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L POUR L'ENQUÊTE D'ÉLECTIONS QUÉBEC ET POUR LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS ET CE SUITE À UNE PLAINTÉ D'UN CITOYEN OU DES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel aux procureurs de la firme *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.* à la suite d'une enquête menée par Élections Québec en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et ce suite à une plainte d'un citoyen ou des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 633576 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.*, en date du 13 juillet 2026, pour les honoraires professionnels des dossiers ci-haut au montant de ± 5 854,46 \$, taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période se terminant le 30 juin 2026

Me Annie Aubé au tarif horaire de 395 \$ pour un total de 9,20 heures de travail.

Me Annie-Claude Bérubé au tarif horaire de 290 \$ pour un total de 0,20 heure de travail.

Me Amélie Savard au tarif horaire de 265 \$ pour un total de 4,80 heures de travail.

Débours taxables pour la journée du 11 juin 2026

Frais de déplacements pour un total de 119,05 \$.

Frais de repas lors de la rencontre à Pierreville avec le DGEQ pour un total de 8,89 \$.

2026-08-252

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 633576 pour les honoraires de la firme *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L* pour l'enquête d'Élections Québec et des référendums dans les municipalités et ce suite à une plainte d'un citoyen ou des citoyens pour un montant de ± 5 854,46 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

06. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L POUR DIVERS DOSSIERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à ses procureurs, *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.*, à la suite de divers dossiers en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 633571 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.*, en date du 13 juillet 2026, pour les honoraires professionnels dans divers dossiers soit la préparation et la révision d'un règlement pour le programme de revitalisation au montant de ± 1 196,32 \$, taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période se terminant le 30 juin 2026

Me Annie Aubé au tarif horaire de 395 \$ pour un total de 1,90 heure de travail.

Me Marie-Camille Gagné au tarif horaire de 290 \$ pour un total de 1,00 heure de travail.

2026-08-253

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 633571 pour les honoraires de la firme *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L* pour divers dossiers soit la préparation et la révision d'un règlement pour le programme de revitalisation pour un montant de ± 1 196,32 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

07. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES MALADIE SI ELLES NE SONT PAS UTILISÉES SOIT POUR L'ANNÉE 2026 ET LES SUIVANTES

CONSIDÉRANT QUE des heures maladie sont accordées aux employés à temps complet selon les politiques administratives de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un maximum de 5 jours est octroyé à chaque employé à temps complet annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les journées maladie étaient allouées de la façon suivante soit une journée maladie par année de service ;

CONSIDÉRANT QUE la loi des normes du travail oblige les employeurs à octroyé 2 jours maladie dès la première année de service ce qui fait en sorte que pour les 3 premières années consécutives de services le nombre de journées maladies est plafonné à 2 jours maladie et que pour la quatrième année de service, l'employé aura droit à 3 jours maladies et augmentera jusqu'à 5 jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé peut prendre des journées maladie afin de compenser les vacances des Fêtes ainsi que les vacances estivales;

2026-08-254

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des heures maladie à la convenance des employés qui n'auront pas utiliser les heures qui leur étaient affectées, soit pour l'année 2026 et pour les suivantes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire – Administration » 02 130 00 141, « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141, « Concierge & sec. Centre communautaire » 02 701 20 143

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. AUTORISATION DE PAIEMENT À SPEC-TECH INC. POUR L'ACHAT D'UN MIXEUR DE SON AUTOMATIQUE POUR LES SÉANCES DE CONSEILS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des plaintes dû aux problèmes lors de l'enregistrement de sons et d'images lors des dernières récentes séances du conseil municipal en webdiffusion ;

CONSIDÉRANT QUE le mixeur actuel nécessite trop d'interventions manuelles et l'équipe municipale envisage depuis un moment de le remplacer par un modèle entièrement automatique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 3206 émise le 31 juillet 2026 par *Spec-Tech Inc.*, pour le mixeur automatique, au montant de ± 2 758,25 \$, taxes comprises ;

2026-08-255

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 3206 à l'entreprise *Spec-Tech Inc.*, pour le mixeur automatique au montant de ± 2 758,25 \$, taxes comprises et ce pour l'enregistrement des séances du conseil.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Divers Équipement informatique » 02 130 00 729

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

09. FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL – MRC DE NICOLET-YAMASKA – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 \$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une contrepartie de 450 000 \$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville devra contribuer pour un montant de 40 533 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029 ;

2026-08-256

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer à la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Pierreville souhaite répartir sa contribution pour renouveler la flotte de véhicules de transport collectif et adapté qui s'élève à 40 533 \$ sur une période de trois années, soit 2027, 2028 et 2029.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part MRC-Projets spéciaux transport » 02 370 00 951

10. AUTORISATION DE PAIEMENT À *TECHNI-CONSULTANT INC* POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET LE PAVAGE DE DIFFÉRENTS SECTEURS

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-07-219 octroie le contrat à *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement du devis des travaux de pavage 2026 & l'inscription sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par la firme *Techni Consultant* et ce en vue de trouver un ingénieur qui donnerait des pistes de solutions pour enrayé l'eau qui s'accumule sur la rue Lefebvre et le rang de l'Île lors des fortes pluies ;

CONSIDÉRANT QUE *Techni-Consultant inc.* a effectué des démarches pour trouver un ingénieur qui opère son commerce en pratique privé et ce tout en tentant de limiter les coûts, cependant la firme *Techni-Consultant* est toujours à la recherche de l'ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 03411 de la firme *Techni-Consultant inc.*, en date du 28 juillet 2026, pour les honoraires professionnels dans le dossier de pavage 2026 au montant de ± 819,20 \$, taxes comprises ;

2026-08-257 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03411 à la firme *Techni-Consultant inc.* pour le projet de pavage des rues de la municipalité pour l'année 2026, au montant de ± 819,20 \$, taxes comprises ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins-Ens. Pierreville » 02 320 00 521

11. AUTORISATION DE PAIEMENT À *GROUPE 132 INC.* - RAPIÉÇAGE GÉNÉRAL DES RUES 2026

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-07-225 octroi de contrat à l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage sur les routes appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 10125 émise le 9 juillet 2026 par *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage des routes correspondant à 10,1 tonnes métriques, pour un montant de ± 4 703,06 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 10149 émise le 15 juillet 2026 par *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage des routes correspondant à 12,02 tonnes métriques, pour un montant de ± 5 597,10 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 10180 émise le 21 juillet 2026 par *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage des routes correspondant à 7,06 tonnes métriques, pour un montant de ± 3 287,49 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 10189 émise le 4 août 2026 par *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage des routes correspondant à 8,99 tonnes métriques, pour un montant de ± 4 186,18 \$, taxes comprises ;

2026-08-258

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des factures n° 10125, n° 10149, n° 10180, n°10189, à *Groupe 132 inc.* pour un total de ± 17 773,83 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

HYGIÈNE DU MILIEU

12. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE CONCERNANT L’ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-02-83 mandatait la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour les services professionnels en ingénierie, pour la réalisation de l’étude préliminaire de l’assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame dans le cadre du programme PRIMEAU sous-volet 1.1 au montant total de ± 97 153,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 2086622 émise le 5 mars 2026 par *Stantec Experts-conseils ltée*, pour l’avancement de conception préliminaire de la tâche 300 (item 4.5) au montant de ± 1 724,63 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 2111248 émise le 4 juin 2026 par *Stantec Experts-conseils ltée*, pour l’avancement de conception préliminaire de la tâche 300 (item 4.5) au montant de ± 1 149,75 \$, taxes comprises ;

2026-08-259

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des factures n° 2111248 et n°2086622 à l’entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*, pour la réalisation de l’étude préliminaire pour l’assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame dans le cadre du programme PRIMEAU, au montant de ± 2 874,38 \$, taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d’épuration du secteur Notre-Dame ainsi que les adresses civiques concernées qui participent à l’étude.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d’épuration secteur ND » 03 310 00 009

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIMO MANAGEMENT INC. POUR LA MESURE DE BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS POUR L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution n° 2026-02-48, a octroyé un contrat à la firme *Simo Management Inc.* pour la mesure des boues des étangs aérés du secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 056878 émise le 21 juillet 2026 par *Simo Management Inc.* pour la mesure de boues du mois de juillet 2026, pour un montant de ± 2 187,90 \$, taxes comprises ;

2026-08-260

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 056878 à *Simo Management Inc.* pour la mesure de boues du mois de juillet 2026 au montant de ± 2 187,90 \$ taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À CDTEC CALIBRATION INC. CONCERNANT L'ÉTALONNAGE ET LA CERTIFICATION SUR PLACE DU DÉTECTEUR DE GAZ PORTATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François se partagent un détecteur de gaz portatif, les frais d'entretien ainsi que les frais de réparation pour ce dernier sont donc assumés, à parts égales, par la Municipalité et la RIAEP du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'effectuer l'étalonnage du détecteur de gaz portatif pour espace clos tous les ans afin de garantir son efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 9993 émise le 29 juillet 2026 par l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* pour l'étalonnage et la certification sur place du détecteur portatif, au montant de ± 143,72 \$, taxes comprises ;

2026-08-261

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 9993 à l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* pour l'étalonnage et la certification du détecteur de gaz portatif, au montant de 143,72 \$, taxes comprises ;

QUE la somme de ± 65,62 \$ taxes comprises sera par la suite facturée et payable par la RIAEP du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien équipement TEU Pville » 02 414 10 526

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE LES GAZONS TESSIER INC. POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES PAROIS INTERNES DES ÉTANGS AÉRÉS ET DU DÉPÔT DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-11-405 octroie le contrat du contrôle de la végétation des berges des étangs aérés d'une durée de trois (3) ans (2024-2025-2026) à *Les Gazons Tessier Inc.* pour la somme de ± 8 692,11 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 2607-2604 émise le 31 juillet 2026 par *Les Gazons Tessier Inc.* pour le contrôle de la végétation des berges des étangs aérés ainsi que le site de dépôt des neiges usées, au montant de ± 1 448,69 \$, taxes comprises ;

2026-08-262

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2607-2604 à *Les Gazons Tessier Inc.* pour le contrôle de la végétation des berges des étangs aérés et de l'étang du site de dépôt des neiges usées, au montant de ± 1 448,69 \$, taxes comprises ;

QUE cette facture est payable par les résidents du secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de la végétation - Étangs » 02 414 10 459

**16. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À
TECHNI-CONSULTANT INC. POUR LE PROGRAMME TECQ
2024-2028**

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2025-05-142 octroie le contrat d'accompagnement professionnel relatif à la Programmation TECQ 2024-2028, à la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 03416 émise le 5 août 2026 par la firme *Techni-Consultant Inc.* au montant de 1 729,04 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement de cette première année d'accompagnement et de la programmation initiale est complété à 100% ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03416 à la firme *Techni-Consultant Inc.*, pour le programme TECQ 2024-2028, au montant de ± 1 729,04 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Programmation TECQ 2024-2028 » 02 413 00 444

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**17. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE -
DOSSIER N° 2026-005 DE MADAME FLORIANNE CÔTÉ - 400,
RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'un garage double annexé au chalet, donc la marge latérale du garage attaché serait de 0.65 m alors que la marge minimale requise est de 2 m, soit une dérogation de 1.35 m ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur le lot 5 743 661 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone A-04 ;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché a été construit en 1992 suite à l'obtention d'un permis ;

CONSIDÉRANT QUE selon le permis, le garage attaché devait être à une distance de 2 m des limites de lots ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de vues sur ce mur ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans une zone de contrainte de glissement de terrain ;

2026-08-263

CONSIDÉRANT QUE depuis le projet de Loi 67 portant sur l'article 145.2 al.2 de la LAU, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC qui dispose désormais d'un pouvoir d'imposer des conditions ou de désavouer la décision de la Municipalité (art. 145.7 al. 4 LAU) ;

CONSIDÉRANT QUE la maison sur le lot voisin se trouve à près de 100 m de la limite du lot ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte au droit de propriétés des voisins ;

2026-08-264
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure n° 2026-005 de madame Florianne Côté, situé au 400, rang du Haut-de-la-Rivière ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'Urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

LOISIRS ET CULTURE

18. MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION N° 2026-06-196 CONCERNANT L'OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION D'ACHAT DE SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE À L'ENTREPRISE AUBIN PÉLISSIER DESTINÉ POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-06-196 octroyait le contrat à l'entreprise *Aubin Pélissier* pour le remplacement des systèmes de ventilation en place au centre communautaire, au montant de ± 65 127,59 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'un crédit de 10 410,99 \$ taxes comprises a été octroyé à la municipalité et ce suite à des changements dans la méthode d'installation des conduits de ventilation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 1202537 en date du 21 juillet 2026 par l'entreprise *Aubin Pélissier* pour le remplacement de deux systèmes de ventilation qui alimentent le centre communautaire, au montant de ± 32 963,05 \$, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 1203670 en date du 18 août 2026 par l'entremise *Aubin Pélissier* pour la facturation finale suite au remplacement du système de ventilation qui alimentent le centre communautaire au montant de 5 471,66 \$ taxes comprises ;

2026-08-265
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures n° 1202537 et n° 1203670 à l'entreprise *Aubin Pélissier* pour l'achat et l'installation des systèmes de ventilation (climatisation et de chauffage), au montant total de ± 38 434,71 \$, taxes comprises pour le centre communautaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux Rénovation Centre Communautaire » 03 310 00 014

19. AUTORISATION DE PAIEMENT À RCA ÉLECTRIQUE INC. POUR LE BRANCHEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Aubin Pélissier* a fait l'installation d'un système de climatisation et de chauffage au centre communautaire de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique a fait l'objet de modifications et un électricien qualifié a effectué des raccordements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 6845 émise le 15 juillet 2026 par *RCA Électrique Inc.*, pour le branchement du système de climatisation et de chauffage, au montant de ± 2 692,01 \$, taxes comprises ;

2026-08-266

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 6845 à l'entreprise *RCA Électrique Inc.*, pour le branchement du système de climatisation et de chauffage du centre communautaire au montant de ± 2 692,01 \$, taxes comprises .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Thermopompe- Centre Communautaire » 03 310 03 010

20. DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE (RUE MAURALT) POUR LA GUIGNOLÉE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée de Pierreville désire récolter des dons auprès des automobilistes afin d'alimenter les paniers des personnes démunis de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 3 décembre 2026, les bénévoles de la Guignolée de Pierreville seront présents au coin de la rue Maurault (route 132) et de la rue du Lieutenant-Gouverneur-Paul-Comtois de 15 h 00 à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire informer et obtenir la permission à la Sûreté du Québec (SQ) et du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) pour cet événement;

2026-08-267

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander l'autorisation à la Sûreté du Québec, la permission de récolter des dons monétaires pour la Guignolée de Pierreville afin d'aider les citoyens plus démunis dans cette période du temps des Fêtes, et ce, en date du jeudi 3 décembre 2026 au coin de la rue Maurault (route 132) et de la rue du Lieutenant-Gouverneur-Paul-Comtois de 15 h 00 à 18 h 30 ;

Que lorsque l'autorisation sera acceptée par la Sûreté du Québec, la Municipalité acheminera le dossier complet au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) pour l'obtention d'un permis d'événements spéciaux.

21. AUTORISATION DE PAIEMENT AU COMITÉ DES LOISIRS ST-BONAVENTURE INC. POUR LE TOURNOI DE SOCCER 2026

CONSIDÉRANT QUE le *Comité des loisirs St-Bonaventure inc.* organise le tournoi de soccer du 19 au 23 août 2026, à Saint-Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE pour couvrir les dépenses liées à l'organisation de ce tournoi, il est demandé à chaque équipe de régler des frais d'inscription de 50 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 300\$ sera payable au *Comité des loisirs St-Bonaventure inc.* pour l'inscription de 6 équipes ;

2026-08-268

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard

Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver le paiement de 300 \$ au *Comité des loisirs St-Bonaventure inc.* pour le tournoi de soccer 2026.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

22. AUTORISATION DE PAIEMENT À VICKIE LAROUCHE POUR LA LIGUE AMICALE DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE les activités de soccer de Pierreville arrivent à leur terme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 89 joueurs et joueuses inscrits à la ligue de Soccer de Pierreville, au coût de 8 \$ par inscription, soit un total de 712 \$ qui sera remis à la ligue de soccer pour la participation au tournoi;

CONSIDÉRANT QUE lors du tournoi de soccer qui aura lieu du 19 au 23 août 2026, à Saint-Bonaventure, les municipalités de la ligue devront aussi déboursier 125\$ pour l'arbitrage des équipes Bantam ;

CONSIDÉRANT QUE les montants de 712\$ et de 125\$ seront versés à madame Vickie Larouche, au nom de la Ligue amicale de soccer ;

2026-08-269

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des montants de 712 \$ et 125 \$ à madame Vickie Larouche relativement à l'inscription des participants au tournoi de la ligue amicale de soccer ainsi qu'à l'arbitrage des équipes Bantam ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

23. AFFAIRES NOUVELLES : AUCUNES

24. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

- a. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois de juillet 2026 : pour le résidentiel 82,11 tm, pour le commercial 33,56 tm ;
- b. Rapport pour les matières compostables pour le mois de juillet 2026 ;

2. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

a. Rapport juin 2026 ;

25. MOT DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussi res et Marie-Pier Gu vin-Michaud et messieurs Jean Pr court, Yanick Allard et Martin Langevin ainsi que monsieur le maire Michel Deraspe font  tat des rencontres auxquelles ils ont assist  le mois dernier.

P RIODE DE QUESTIONS

26. LEV E DE L'ASSEMBL E

2026-08-270

Il est propos  par la conseill re Nathalie Traversy

ET R SOLU   l'unanimit  des conseillers pr sents, que la s ance soit lev e   : 19 : 46.

Michel Deraspe
Maire

Lyne Boisvert, CPA
*Directrice g n rale/
greff re/tr sori re*